

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **6 septembre 2022**, à 19 h 30, à la salle communautaire située au 1038, route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont	présents			à	cette	séance:
Siège	#2	-	Monsieur	Gérald	Bérard	
Siège	#3	-	Madame	Sylvie	Tremblay	
Siège	#4	-	Monsieur	Maxime	Castonguay	
Siège	#6	-	Monsieur	Claude	Hudon	

Sont absents				à	cette	séance:
Siège	#1	-	Madame	Roxane	Martine	Coutu
Siège	#5	-	Monsieur	Gervais	Pelletier	

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Claude Hudon.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2022-09-126

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 23 août 2022**
- 4 - RÈGLEMENTATION**
 - 4.1 - Adoption d'une Politique de santé et de sécurité au travail**
 - 4.2 - Adoption d'une Politique de conduite de véhicule**
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois d'août 2022**
 - 5.2 - Approbation des comptes du mois de septembre 2022**

- 5.3 - Dépôt des états comparatifs sur l'état des revenus et dépenses au 31 août 2022
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Dépôt d'une lettre du MCC - Annonce d'une majoration de l'aide financière accordée en 2019 pour le projet de restauration de la roue du moulin
- 7 - DOSSIERS DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
 - 8.2 - Adoption du programme d'évaluation, de vérification et d'entretien des bornes sèches
 - 8.3 - Autorisation pour l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service intermunicipal de sécurité incendie (SISI)
- 9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES
 - 10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
- 11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME
 - 11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
- 12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES
 - 12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
- 13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME
 - 13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay
 - 13.2 - Autorisation pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture pour le projet de restauration de la toiture de la maison du Meunier du domaine de la Seigneurie des Aulnaies
- 14 - SPORTS ET LOISIRS
 - 14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu et monsieur Maxime Castonguay
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - VARIA
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-09-127

3.1 - Séance ordinaire du 23 août 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 23 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - RÈGLEMENTATION

2022-09-128

4.1 - Adoption d'une Politique de santé et de sécurité au travail

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies considère ses ressources humaines comme sa principale richesse pour la réalisation de sa mission et l'atteinte de ses objectifs, et qu'elle fait de la protection et de la préservation de la santé et de la sécurité de ses employés une priorité;

ATTENDU QUE par l'adoption d'une *Politique de santé et de sécurité au travail*, la Municipalité confirme son objectif d'instaurer une culture durable de prévention en matière de santé et de sécurité afin de prévenir les accidents, les lésions professionnelles et maintenir une bonne qualité de vie dans son milieu au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité :

QUE la *Politique de santé et de sécurité au travail* de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies soit adoptée et qu'elle soit statuée, décrétée et ordonnée comme suit : voir texte complet au registre des politiques;

ET QUE cette politique soit portée à la connaissance et mise à la disponibilité de tous les employés de la Municipalité, actuels et futurs.

Adopté à l'unanimité.

2022-09-129

4.2 - Adoption d'une Politique de conduite de véhicule

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a la responsabilité de garantir la sécurité des conducteurs, des passagers et de tous les autres usagers de la route, dans toutes situations où une personne, dans le cadre de son travail, doit conduire un véhicule lui appartenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE la *Politique de conduite de véhicule* de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies soit adoptée et qu'elle soit statuée, décrétée et ordonnée comme suit : voir texte complet au registre des politiques;

ET QUE cette politique soit portée à la connaissance et mise à la disponibilité de tous les employés de la Municipalité, actuels et futurs, qui en prendront connaissance et la signeront.

Adopté à l'unanimité.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-09-130

5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois d'août 2022

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours du mois d'août 2022 pour un montant de 19 942,14 \$.

Adopté à l'unanimité.

2022-09-131

5.2 - Approbation des comptes du mois de septembre 2022

Il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de septembre 2022 pour un montant de 100 546,40 \$.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

5.3 - Dépôt des états comparatifs sur l'état des revenus et dépenses au 31 août 2022

Le Directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du Conseil municipal les deux états comparatifs, en date du 31 août 2022, sur l'état des revenus et dépenses de l'exercice financier courant et de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, ainsi que sur les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux prévus par le budget de cet exercice, le tout conformément à ce que prévoit l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt d'une lettre du MCC - Annonce d'une majoration de l'aide financière accordée en 2019 pour le projet de restauration de la roue du moulin

Le ministère de la Culture et des Communication (MCC) informe la Municipalité que sa demande de majoration de l'aide financière accordée en 2019 pour le projet de restauration de la roue du moulin lui a été accordée. Le montant de cette majoration est de 73 000 \$ et cette aide financière sera versée en complément du montant déjà accordé de 164 000 \$ et annoncé le 16 mai 2019. Cela porte la contribution totale du MCC à 237 000 \$ pour la réalisation du projet en question - 24 août 2022.

7 - DOSSIERS DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur Claude Hudon partage quelques informations que monsieur André Simard, en raison de son absence, lui a demandé de communiquer au sujet de la manifestation prévue à La Pocatière, le dimanche 11 septembre 2022 à 13h30, pour exiger du gouvernement de prendre en considération le site et les infrastructures de l'ITAQ pour le futur programme décentralisé de médecine vétérinaire à l'UQAR.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Rien à signaler.

2022-09-132

8.2 - Adoption du programme d'évaluation, de vérification et d'entretien des bornes sèches

ATTENDU QUE chaque municipalité, en vertu d'une obligation découlant des *Schémas de couverture de risques en sécurité incendie* et de leurs plans de mise en œuvre, doit adopter un *Programme d'évaluation, de vérification et d'entretien des bornes sèches* présentes sur son territoire;

ATTENDU QUE ledit programme a été préparé par le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Kamouraska, en collaboration avec les techniciens en prévention des incendies, et qu'il a été révisé par les directeurs incendie dont celui du *Service intermunicipal de sécurité incendie* (SISI) de La Pocatière qui en recommande l'adoption;

ATTENDU QUE le *Service intermunicipal de sécurité incendie* (SISI) de La Pocatière soutiendra la Municipalité pour les inspections demandées dans ledit programme et complètera les fiches d'inspection requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies adopte le

Programme d'évaluation, de vérification et d'entretien des bornes sèches joint à la présente.

Adopté à l'unanimité.

2022-09-133

8.3 - Autorisation pour l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service intermunicipal de sécurité incendie (SISI)

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public en vue de l'acquisition d'un camion autopompe neuf pour le Service intermunicipal de sécurité incendie (SISI);

ATTENDU QUE monsieur Alain Côté, consultant, après avoir procédé à l'analyse de la seule soumission reçue par la Ville de La Pocatière et avoir établi que celle-ci était conforme aux exigences du devis, recommande l'acquisition du camion autopompe 2023 et de tous les équipements listés au devis du seul et plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière et les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth et Saint-Roch-des-Aulnaies sont partenaires du Service intermunicipal de sécurité incendie (SISI) de La Pocatière;

ATTENDU QUE, conformément aux termes de l'entente intermunicipale signée avec la Ville de La Pocatière, les municipalités partenaires de celle-ci doivent l'autoriser pour toute dépense en immobilisation non prévue au budget de l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies autorise la Ville de La Pocatière à attribuer à *Techno Feu inc.*, entreprise de Saint-François-du-Lac, le contrat relatif à la fourniture d'un camion autopompe 2023 et des équipements, systèmes et accessoires décrits au devis de l'appel d'offres public, et ce, au coût de 925 202,01 \$, toutes taxes en sus;

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies s'engage au paiement de sa part dans le prix du coût net de ce véhicule, montant qui sera établi lors de l'adoption des prévisions budgétaires de l'année de la livraison et des années correspondant au terme du règlement d'emprunt, et ce, selon la quote-part établie pour l'année de la livraison du véhicule, soit la quote-part 2023 ou 2024;

ET QUE monsieur André Simard, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Adopté.

9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Claude Hudon explique que les travaux de réfection dans la partie centrale du 2e rang sont bien avancés et qu'il ne reste plus que l'asphaltage de cette section à effectuer, travaux qui ont été annoncés pour la mi-septembre.

10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES

10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Monsieur Gervais Pelletier étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME

11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Madame Roxane Martine Coutu étant absente, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Gérald Bérard partage quelques informations au sujet des tâches complétées et des préparatifs en cours pour la Fête des nouveaux arrivants qui se déroulera au parc municipal, derrière le local des Contrebandiers, le 10 septembre 2022 en après-midi. Il explique qu'environ 35-40 nouveaux arrivants de 2020, 2021 et 2022 sont attendus. Avec les représentants de la Municipalité, des comités et des organismes locaux, on estime à plus d'une cinquantaine de personnes la participation totale à cette activité.

13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Rien à signaler.

2022-09-134

13.2 - Autorisation pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture pour le projet de restauration de la toiture de la maison du Meunier du domaine de la Seigneurie des Aulnaies

ATTENDU QUE la Municipalité gère le projet de restauration de la toiture et des éléments architecturaux liés à cet étage de la maison du Meunier du domaine de la Seigneurie des Aulnaies, et que le montage financier de l'ensemble du projet est en voie d'être complété avec la confirmation attendue d'une subvention du *Programme d'aide aux immobilisations* (PAI) du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU la résolution no. 2021-03-45 du 2 mars 2021 par laquelle la Municipalité a donné l'autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier de déposer une demande au programme PAI du MCC ainsi que la résolution no. 2022-04-58 du 5 avril 2022 par laquelle elle a désigné la firme *Marie-Josée Deschênes Architecte* pour agir à titre de mandataire auprès du MCC dans le cadre du projet de restauration de la toiture de la maison du Meunier;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de ce projet requiert désormais l'octroi d'un contrat de services professionnels pour un mandat regroupé de gestionnaire de projet ainsi que d'architecture pour la production des plans et devis de ce chantier, que la Municipalité entend faire effectuer et compléter en 2023;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposé à la Municipalité par la firme *Marie-Josée Deschênes Architecte* le 4 mai 2022;

ATTENDU QUE le *Règlement sur le gestion contractuelle* (no. 343-2020) autorise la Municipalité à conclure de gré à gré un contrat de ce type, soit comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels pour un mandat regroupé de gestionnaire de projet ainsi que d'architecture pour la production des plans et devis du projet de restauration de la toiture de la maison du Meunier au domaine de la Seigneurie des Aulnaies s'élèvent à un montant supérieur à 5 001,00 \$ avant taxes, et que l'article 3.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle*

et de suivi budgétaire (no. 204-2007) prévoit qu'une dépense supérieure à 5 001,00 \$ doit être autorisée par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat de services professionnels pour un mandat regroupé de gestionnaire de projet ainsi que d'architecture pour la production des plans et devis du projet de restauration de la toiture de la maison du Meunier au domaine de la Seigneurie des Aulnaies, à la firme *Marie-Josée Deschênes Architecte inc.*, pour un montant total, toutes taxes incluses, qui s'élève à 34 492,50 \$.

Adopté à l'unanimité.

14 - SPORTS ET LOISIRS

14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu et monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Maxime Castonguay expliquent que la dernière activité de la programmation des mercredis du Comité de loisirs s'est déroulée le 30 septembre et que cette initiative a été un succès.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée par un citoyen au sujet du fauchage et du débroussaillage des bordures de la 132 et de la route de l'Église par le MTQ, opération qui semble n'avoir pas encore été effectuée cette année. On explique qu'un commentaire identique a été exprimé par quelques conseillers lors de la dernière séance du Conseil municipal, le 23 août dernier, et qu'une correspondance a été envoyée au directeur du Centre de services du MTQ de Saint-Jean-Port-Joli. Aucune réponse à cette lettre ne nous est encore parvenue mais le suivi administratif de cette demande sera assuré.

16 - VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

2022-09-135

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 10.

Adopté à l'unanimité.

Claude Hudon, maire suppléant

Stève Dionne, dir. gén. & gref.-trés.